

CLÔTURES ELECTRIQUES

Parmi les solutions pour éviter les dégâts de sangliers, la mise en place d'une clôture électrique autour des parcelles destinées à recevoir des cultures sensibles telle que du maïs est une solution efficace si elle est bien mise en place.

Le Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers de la Moselle (FDIDS) ne fournit pas le matériel, mais vous accompagne par une aide financière. Il n'est pas nécessaire d'adresser de factures d'achat de matériel.

Le FDIDS intervient sur déclaration de l'agriculteur de la pose d'une clôture. La clôture doit ainsi être <u>déclarée dès que la pose est effectuée</u>. (<u>www.fdc57.org</u> / <u>espace FDIDS</u>)

Les estimateurs viendront alors constater la longueur de clôture et son bon fonctionnement. L'indemnisation est basée sur un forfait kilométrique 2 fils minimum.

Protection du semis 180€/km

Protection du semis à la récolte 320€/km

Une clôture non entretenue, dont il sera constaté le mauvais fonctionnement, ne fera l'objet d'aucune indemnisation.

Conseils sur le matériel à utiliser

La clôture doit être constituée de deux fils électrifiés situés à 20/25 et 40/45 cm du sol.

Des piquets en plastique avec des passe-fils à plusieurs hauteurs qui sont idéaux pour suivre les courbes du terrain tous les 10 m environ.

Pour une meilleure conductivité du courant, il est préconisé d'utiliser un fil ou un câble acier.

Concernant le choix de l'électrification, il est souhaitable dans la mesure du possible d'utiliser un appareil qui se branche sur le réseau EDF. L'intensité est souvent plus élevée et plus régulière qu'un poste sur batterie. Dans le cas de l'utilisation d'une batterie, il est recommandé d'utiliser un poste pouvant recevoir une batterie 12 volt.

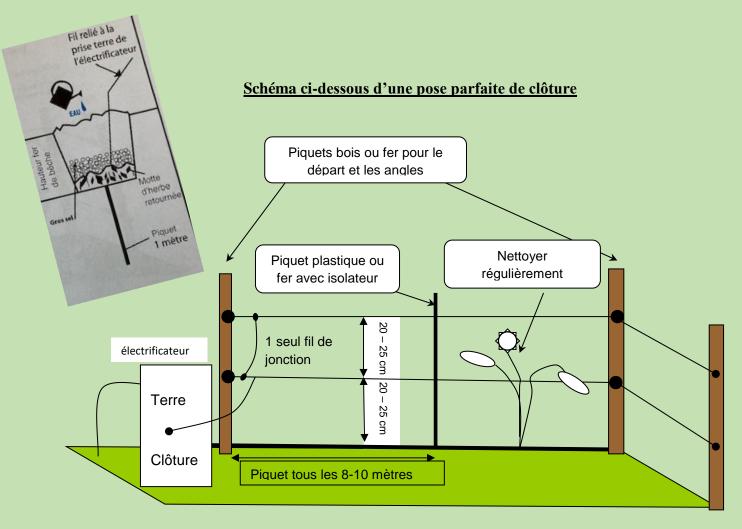
La mise en place d'une pancarte « ATTENTION CLOTURE ELECTRIQUE » est obligatoire.











Il est possible de mettre un troisième fils, avec le fils du milieu à la terre.

Pour une efficacité optimale du dispositif

La clôture électrique doit être **installée 3/4 jours avant le semis**. L'avantage de clôturer la parcelle avant le semis est que le sanglier ne trouvera alors aucun grain à manger et prendra une première décharge électrique.





Important: Si le sol est sec, il est nécessaire d'humidifier le piquet de terre (le gros sel ou le charbon de bois permettent de garder l'humidité). N'hésitez pas à relier plusieurs piquets de terre entre eux, cela permet une meilleure efficacité en temps sec.